

# LES AMIS DE MEGEVE ET DE DEMI-QUARTIER

Association déclarée selon la loi du 1er Juillet 1901

Et agréée par arrêté préfectoral du 1er Août 1997  
pour la protection de l'environnement  
de Megève et de Demi-Quartier

BP 133 - 74120 MEGEVE



Illustrator JP Remon/O. T. Megève

*Lettre d'information n° 22 - Mai 2004*

*Cher Sociétaire,*

Ainsi qu'il en avait émis le souhait à la dernière Assemblée Générale, Patrick WERNER a demandé à être déchargé de ses fonctions au sein de l'Association des Amis de Megève et de Demi-Quartier, en raison d'engagements professionnels incompatibles avec la disponibilité requise par l'exercice de la présidence. Toute l'Association le remercie chaleureusement de ce qu'il a entrepris dans la continuité de l'œuvre d'Alain Pineau .

C'est ainsi que j'ai été pressenti pour assurer la présidence de votre association qu'a bien voulu me confier votre Conseil d'Administration le 4 avril 2004.

Et que voulons-nous faire de notre association ? Il n'est pas inutile de relire les buts tels qu'ils sont définis dans les statuts : *"L'Association a pour but de :*

*- Rassembler les habitants de Megève et de Demi-Quartier et ceux qui y résident épris du site exceptionnel de ces deux communes ainsi que de leur tradition et leur style de vie.*

*- Aider et conforter les actions municipales ou autres visant à protéger, embellir, améliorer leur habitat et leur environnement, et par suite à épanouir un ensemble qui doit être exemplaire.*

*- Suggérer, décider, réaliser toutes actions ponctuelles ou générales permettant de réaliser ces objectifs ou de contrarier tout ce qui pourrait leur nuire."*

Si notre association doit être un acteur vigilant de la vie sociale de nos communes, sachant reconnaître les avancées, mais prête aussi à dénoncer si nécessaire, elle se doit avant tout d'être conviviale et d'apporter à nos membres des propositions de rassemblements où chacun apprend à mieux connaître les autres : Ce sera par des activités faites en commun telles que promenades ou excursions ....C'est aussi par notre rendez-vous annuel de l'Assemblée Générale qui aura lieu cette année le 5 août 2004 à 17h à l'amphithéâtre de la Médiatèque et à laquelle je me réjouis de vous y rencontrer très nombreux.

Hervé Thoumyre



## VIE DE L'ASSOCIATION

**Le Conseil d'Administration** de l'Association s'est réuni le 4 avril 2004 à Megève.

A l'ordre du jour figuraient :

- Election du nouveau président
- Composition du conseil
- Préparation de l'Assemblée Générale
- Suivi des projets en cours - Déplacement du chemin du Calvaire
- Projets pour l'été 2004

\*\*\*\*\*

**L'Assemblée Générale** aura lieu le 5 août 2004 à 17 heures à l'amphithéâtre de la Médiathèque

A la fin de l'Assemblée nous vous présenterons un film sur les travaux des chapelles du Calvaire

\*\*\*\*\*

## VIE DE MEGÈVE

### **Mediathèque : Recherche de bénévoles**

( Communiqué de la Municipalité)

"L'ouverture de la médiathèque de Megève le 1<sup>er</sup> juin 2003 constituait un véritable événement dans le paysage culturel mégevan puisque l'offre de services culturels connaissait un renouveau attendu et un développement tout à fait inédit.

Au terme de ces dix premiers mois de fonctionnement un premier bilan est possible et, à notre grande satisfaction, positif :

- au 1<sup>er</sup> avril 2004 la médiathèque de Megève comptait 2200 inscrits (secteurs adultes et jeunesse confondus).
- le nombre de documents proposés au public ne cesse de croître puisqu'il est passé des 10 000 documents de l'ouverture au public à aujourd'hui près de 20 000 livres, cd ou dvd. L'objectif est d'atteindre rapidement les 30 000 documents afin de répondre au mieux aux attentes et demandes du public et d'accompagner la hausse prévisible du nombre d'inscrits.

L'année 2004 sera pour la Médiathèque une année de développement et de renforcement à la fois des collections et des services offerts. C'est pourquoi nous vous rappelons que **les dons de documents** (en bon état) sont toujours accueillis favorablement. De la même façon **les personnes qui disposent de temps** et souhaitent s'investir de manière durable dans la vie de la médiathèque peuvent se proposer pour des heures de bénévolat.

Nous vous rappelons que la médiathèque vous accueille aux horaires suivants :

- en saison :

- hors saison :

mardi : 15h -19h  
mercredi : 10h – 12h et 15h – 19h  
jeudi : 15h – 19h  
vendredi : 10h – 12h et 15h – 19h  
samedi : 15h – 19h  
dimanche : 15h -19h "

mardi : 15h -19h  
mercredi : 10h – 12h et 15h – 19h  
samedi : 15h – 19h



**Travaux rue Ambroise Martin :**

Une première tranche de travaux de la zone piétonne a commencé au mois d'avril. Elle concerne le haut de la rue Ambroise Martin, de la Maison de la Montagne jusqu'au restaurant "La Calèche".

La circulation sera interdite pendant les travaux.

Pour en savoir plus : <http://www.megeve.com> et cliquer sur Mairie de Megève.

**Les Nuits d'Été à Megève :**

Les festivals qui regroupaient sur une semaine les concerts de musique classique ou de jazz feront place cette année à des soirées plus réparties pendant tout l'été et vous trouverez, en feuille jointe, le **programme de cet été**. Au dos ce programme, **Monsieur Marc Béchet**, Directeur Général de Megève Tourisme nous explique pourquoi il lui a paru souhaitable de faire évoluer la programmation des animations auxquelles il espère que les membres des Amis de Megève et de Demi-Quartier s'associeront nombreux par leur présence.

\*\*\*\*\*

**SUIVI DES DOSSIERS**

**Chapelles du Calvaire :**

Ceux qui étaient à Megève à Noël se souviennent sans doute de l'**Enquête Publique** sur le déplacement du chemin d'accès au Calvaire. Ce projet de déplacement faisait suite à l'acquisition par un riverain de quatre parcelles ayant appartenu à une vieille famille mégevanne et qui en avait obtenu la constructibilité en 1977, pour des raisons qui ne nous sont pas connues. Le chemin d'accès au Calvaire passe au travers de ces parcelles et est domaine privé de la commune pour la partie qui traverse ces parcelles. Pour des raisons de facilité de construction et de réunion de parcelles, semble-t-il, et pour des raisons moins évidentes de protection de la vue du site, la municipalité a voté en mars 2003 le détournement du chemin qui aurait fait le tour des parcelles. Devant l'émoi soulevé par ce projet la Mairie a, avec sagesse, demandé une Enquête Publique sur l'opportunité du déplacement du chemin. Monsieur Raymond Olivier, le Commissaire-Enquêteur, a remis son rapport le 9 février 2004. Celui-ci exprime un **avis défavorable** au déplacement du chemin (**Vous trouverez copie de ce rapport joint à cette lettre**).

Dans sa séance du 30 mars 2004, le Conseil Municipal de Megève, **en ne tenant délibérément pas compte du rapport du Commissaire-Enquêteur**, a voté de nouveau le déplacement du chemin.

Dans un premier temps notre association a écrit à la Mairie de Megève pour exprimer son opposition au déplacement du chemin qui se faisait au profit d'un intérêt particulier et au détriment du bien général. Cette même lettre exprimait également notre opposition à tout projet de construction sur ces parcelles qui font partie du paysage du site.

L'**association préconise** que la Mairie, pour répondre au souhait d'une grande majorité de mégevans, fédère les parties concernées par la protection de ce site pour faire une proposition équitable de rachat de ces parcelles et de les reverser ensuite au domaine du Calvaire afin qu'elles deviennent inconstructibles. Par les parties concernées, nous entendons la Région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil régional, la Fondation Conny-Maeva qui finance une grande partie de la restauration des chapelles, les riverains actuels des parcelles et enfin la Mairie elle-même, qui se doit avant tout de défendre le patrimoine culturel et artistique de la commune.

Copie de ce courrier a été envoyé au Préfet de Haute-Savoie, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à l'architecte des Bâtiments de France, ainsi qu'à la Fondation Conny-Maeva.

**Nous avons demandé au Préfet de vérifier la légalité de cette délibération** et nous étudions l'éventualité d'un recours contre cette même délibération auprès du Tribunal.



## **L'ASSOCIATION CET ÉTÉ**

### **Jeudi 22 juillet 2004 : Promenade à pied sur les crêtes de Rochebrune**

Pour commencer: une promenade facile, d'où l'on a une belle vue, pour se connaître mieux, pour partager un moment en commun. **Venez nombreux marcher avec nous**

Départ du haut du téléphérique de Rochebrune : Montée à l'Alpette (ce sont les seules 20 minutes de montée) et suivi des crêtes de Rochebrune.

Pique-nique(que vous aurez emporté) au Pré Rosset et redescente par la Cote 2000. Si nous le pouvons, nous nous arrêterons à la ferme du Radaz qui fabrique de si bonnes tommes.

Retour de la Cote 2000 prévu en bus vers le centre de Megève et le parking de Rochebrune.

**Rendez-vous à 10h00 au pied du téléphérique de Rochebrune**

Les inscriptions se feront sur place

**Participation aux frais : 3 Euros** pour le bus du retour qui nous attendra à la côte 2000.

**Renseignements : Dans la semaine qui précède : 06 82 56 51 14**

**ATTENTION : IL N'Y AURA PAS D'AUTRES ANNONCES POUR CETTE PROMENADE**

\*\*\*\*\*

### **Jeudi 5 août 2004 : Assemblée Générale de l'Association**

**A 17h00 à l'amphithéâtre de la Médiatèque.**

Vous recevrez ultérieurement l'ordre du jour. Ce sera pour tous l'occasion d'échanger nos idées sur les questions qui nous préoccupent pour un développement harmonieux de Megève.

Nous en profiterons pour vous présenter un film sur les restaurations des Chapelles du Calvaire.

Un verre amical nous permettra ensuite de nous entretenir avec l'un ou l'autre.

\*\*\*\*\*

### **Jeudi 12 août 2004 : Excursion **"Les Eglises Baroques du Pays du Mont Blanc"****

Nous vous proposons une journée de promenade culturelle guidée par un conférencier confirmé, Mr Christian Regal. Nous irons à la découverte de quelques-unes de ces églises baroques que nous avons souvent vues de loin sans toujours y entrer. Ces églises sont une partie importante du patrimoine de la région et leur visite, avec un expert, est toujours d'un grand intérêt.

Le matin : églises des Houches et d'Argentière.

Déjeuner à Chamonix

L'après-midi ; Saint Nicolas de Véroce avec son église et son "Trésor. Nous terminerons par l'église de Cordon, la plus belle.

**Rendez-vous à 9h00 à la gare routière de Megève**

**Participation aux frais de 40 € par personne**, comprenant le conférencier, le car et le déjeuner.

**Nombre de places limité à 54 personnes, dans l'ordre des inscriptions.( voir feuille jointe)**

\*\*\*\*\*

## **COTISATIONS 2004**

Le document joint en annexe vous indique à combien se monte la cotisation.

**Pensez à la régler avec l'imprimé ci-joint pour pouvoir participer à la vie de l'association cet été.**